

5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2022 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 5 décembre 2022 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : siège vacant
siège numéro 2 : siège vacant
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

183-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

184-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2022 soit tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 novembre 2022

compte entreprise	271 299.16\$
ET1 épargne rachetable	500 000.00\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	244 420.16\$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00\$
ET5 épargne rachetable	100 000.00\$
TOTAL	1 515 719.32\$

CAISSE RECETTES AU 30 novembre 2022

TOTAL DES RECETTES	76 900.93 \$
---------------------------	---------------------

185-22

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 188 881.12\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	163 387.78 \$
SALAIRES PAYÉS :	<u>25 493.34 \$</u>
	188 881.12 \$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée sur les états financiers mensuels.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

Suivi pour unité d'habitation accessoire

Un suivi est fait sur la demande pour construction d'une unité d'habitation accessoire.

Cette construction n'est pas permise au schéma d'aménagement de la MRC d'Acton. Alors même si le conseil municipal décidait de modifier le règlement de zonage pour autoriser ce genre de construction, il faudrait que le schéma d'aménagement soit modifié.

Des informations seront demandées à la MRC considérant qu'une autre municipalité de la MRC désire entreprendre des démarches à ce sujet.

186-22

COMITÉ DE SUBVENTION AUX LOISIRS, VERSEMENT DU MONTANT NÉCESSAIRE POUR LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS DE L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement de verser un montant de 4620.36\$ pour le paiement des subventions comparativement à 2100.00\$ pour le paiement des subventions de l'année 2021 pour 20 jeunes de 0 à 17 ans inclusivement comparativement à 3000.00\$ en 2020.

187-22

SERVICE AUX CITOYENS POUR L'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal maintient le service annuel gratuit, d'entretien et de remplissage de deux extincteurs par numéro civique. Le remplacement des pièces ne sera pas refacturé aux citoyens. Les tests hydrostatiques sont aux frais des citoyens et ils sont recommandés une fois tous les cinq ans.

188-22

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CIVILE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et Alex Gendron résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le lundi ou le mardi et qui débiteront à 20 h 00 :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 8 mai
- 5 juin
- 4 juillet mardi
- 7 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

GUIGNOLÉE 2022

La guignolée aura lieu le 10 décembre. Aucune contribution financière n'a été demandée pour la guignolée cette année.

PARADE DE TRACTEURS

Lecture de la lettre de Mme Geneviève Rajotte représentant le comité organisateur de la parade de tracteurs illuminés, 3^{ième} édition.

L'évènement aura lieu le vendredi 23 décembre à 18 heures.

M. Eric Laforge est présent et fait une demande d'aide de bénévoles afin d'améliorer la circulation et éviter que les automobilistes empruntent la rue du Moulin avant que la parade soit terminée car cette rue est empruntée par les tracteurs pour se rendre dans la municipalité voisine.

M. Laforge rencontrera M. Eric Benoit afin d'établir un plan de signalisation pour le bon déroulement de l'évènement.

189-22

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE CONCERNANT LA PARADE DE TRACTEURS

Le club optimiste désire participer à l'évènement de la parade de tracteurs en organisant une soirée extérieure avec animation musicale.

Une demande financière est faite à la municipalité pour la location de 3 toilettes chimiques qui pourraient être installées dans le stationnement de l'église.

Il est demandé de sécuriser l'ilot dans la cour de l'église et d'installer des estrades pour les visiteurs.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les demandes ci-haut décrites et collabore à l'évènement en offrant aux visiteurs le chocolat chaud et les verres nécessaires. La demande pour la location des toilettes portatives est acceptée pour un total des dépenses jusqu'à un maximum de 1000\$.

Mme Hélène Labbé, propriétaire de la Cantine la Principale sera contactée afin de vérifier sa volonté de participer à l'évènement.

Messieurs Eric Laforge et Jérôme Beaudoin sont remerciés pour leur implication.

DEMANDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DU CRITÉRIUM

Une demande financière est adressée à la municipalité pour l'organisation du Critérium dans notre municipalité.

La demande sera transférée au Club Optimiste.

190-22 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE NOUVEAU SERVICE DE SARCA MOBILE

Un nouveau service sera offert à la population par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

C'est un service d'accueil, de références de conseil et d'accompagnement.

Leur mission est d'accompagner les adultes dans la réflexion, l'élaboration et la réalisation de leur projets personnels, scolaires et professionnels directement dans leur municipalité.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal met à la disposition de cette organisation le local de la salle des organismes situé près de la bibliothèque municipale, pour les rencontres avec les citoyens de notre municipalité qui auront recours à leurs services.

Le local est disponible sauf le deuxième jeudi du mois.

191-22 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QU'UN règlement portant le numéro 378-22 a été adopté et permet de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE tout changement d'horaire est diffusé à la bibliothèque 15 jours avant son entrée en vigueur ainsi que sur le site web de celle-ci;

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les modifications et que le nouvel horaire de la bibliothèque municipale soit: mardi de 13 h à 16h, mercredi de 13 heures à 20h30 et samedi de 9h30 à 12h. L'horaire estival demeure le même.

ÉLECTIONS PARTIELLES

Considérant que 2 postes de conseillers municipaux sont devenus vacants suite à des démissions, un processus d'élection partielle devra être enclenché.

Voici les dates à retenir :

Jour du scrutin le 19 mars 2023

Période de mise en candidature : 3 février au 17 février 2023

Les informations seront disponibles sur le site de la municipalité, la feuille verte et dans les boîtes d'avis public.

192-22

FONDS DE TRANSPORT ACTIF – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN TROTTOIR SUR UNE ROUTE APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Accord du Fonds pour le transport actif relativement au projet de transport en commun.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton confirme qu'elle répond à toutes les exigences de l'accord du Fonds pour le transport actif canadien et que Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et greffière-trésorière puisse être autorisée à exécuter l'accord au nom de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton et tous les documents nécessaires à l'entente.

RAPPORTS

Léo Benoit et Alex Gendron :

Résumé de la rencontre avec le MTQ sur l'intersection du rang Brodeur, rang d'Upton et chemin Saint-Hyacinthe et autres dossiers :

une rencontre a eu lieu avec des représentants du MTQ le 1^{er} décembre dernier au sujet de la sécurité de l'intersection du rang Brodeur. Notre dossier est au service de la sécurité. Ils attendent de voir les résultats des modifications apportées, le fait d'avoir couper des arbres à l'intersection. Le tout sera analysé. Ils ne peuvent nous dire dans combien de temps il va y avoir d'autres actions.

Nous attendons un retour de leur part sur la possibilité de réduire la vitesse à 70 km/h à proximité de l'intersection.

Les travaux d'asphalte pour le rang Brodeur, rang 10 ouest et rue du Moulin ne seront pas réalisés en 2023.

Discussion pour déplacer les pancartes de 50 km/h vers le rang 10 ouest, rang Brodeur afin de réduire la vitesse dans le village. En attente d'une réponse de leur part.

L'entretien du 10^{ième} rang est étai à l'ordre du jour, le MTQ ne reprend pas d'entretien des chemins même s'ils sont utilisés pour le transport lourd. On nous dit qu'il y a des subventions disponibles pour l'entretien.

En ce qui concerne une traverse piétonnière demandée pour passer de la rue Saint-Antoine aux trottoirs de la rue Principale, la raison pour laquelle elle n'est pas acceptée est qu'il n'y a pas assez de passage de piétons sur un temps déterminé.

Léo Benoit : réunion de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Publicité à faire des visites de la préventionniste, demander aux citoyens de répondre à la carte de rappel laissée en leur absence;

Sylvie Fafard : réunion du CE de l'école : plan d'engagement vers la réussite, campagne de financement pour le remplacement du parc informatique, ramassage de cannettes le 21 janvier 2023.

193-22

NOMMER MME SYLVIE FAFARD, SIGNATAIRE DES CHÈQUES POUR LE COMPTE DU COMITÉ DES SUBVENTIONS

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que Mme Sylvie Fafard soit nommée signataire des chèques pour le compte du Comité de subvention aux loisirs.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- aménagement cour d'école
- intersection du 12^{ième} rang nord et route du 12, fil non branché donc lumière de rue n'éclaire pas;
- faire une tournée des chemins pour vérifier l'état de l'éclairage de rues;
- vérifier pour respecter le triangle de visibilité si des branches à couper au coin du rang 12 nord;
- demande si on a un projet d'embellissement pour l'ensemble de la municipalité.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services entre le CSSH et la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton ;
- lettre du Ministre des Affaires intergouvernementales de l'infrastructure et des Collectivités concernant le projet de

restauration des trottoirs de la municipalité et le Fonds pour le transport actif ;

- calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2023 ;
- offre d'emploi pour l'entretien de la patinoire;
- offre d'emploi pour le déneigement municipal;
- documents concernant la présentation du 24 novembre 2022 au sujet de la gestion du déneigement;
- courriel d'Hydro-Québec ayant pour titre « Programme triennal d'immobilisations : nous devons nous parler ! » ;
- courriel de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Modernisation de la collecte sélective - transmission à ÉEQ de renseignements sur la collecte sélective » ;
- lettre de la municipalité adressée à M. Boyer ayant pour objet « Critérium du Festival du porc de Saint-Nazaire d'Acton » ;
- attestation de participation à une activité de formation de Mme Guylaine Bourgoïn ;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « La sensibilisation, une priorité pour la Régie » ;
- courriel de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Tableau de compensation pour la collecte sélective » ;
- remerciement du Défi Cycliste Desjardins suite à l'évènement du 12 juin 2022 ;
- publipostage du 17 novembre 2022 ;
- courriel de Sécurité civile concernant une formation en sécurité civile pour les élus ;
- document de l'ADMQ concernant la mise en œuvre des modifications législatives;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains nous informant de la date de fermeture des écocentres le 27 novembre ;
- étude géotechnique d'Englobe concernant les travaux de réfection du pavage pour le tronçon du rang d'Upton ;
- aide-mémoire des conditions hivernales extrêmes du Ministère de la Sécurité publique Québec ;
- informations diverses du MTQ et de la Sécurité civile concernant les fermetures de routes en hiver.

194-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 22h00.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière